



BUSCILA

BULLETIN D'INFORMATION EN SCIENCES DU LANGAGE N° 45

JUILLET 2016

BUREAU DE L'ASL

Président :

Alain Rabatel
a.rabatel@free.fr

Secrétaire générale :

Aude Grezka
aude.grezka@ldi.cnrs.fr

Secrétaire générale adjointe :

Malika Temmar

Trésorière :

Malory Leclère

Trésorière adjointe :

Alise Lehmann

Centres de recherches et thèses :

Malory Leclère
malory.leclere@univ-paris3.fr

Diffusion :

Mireille Froment
mireille.froment@club-internet.fr

Gestion base de données des adhérents :

Malika Temmar
malikatem@yahoo.fr

Colloques :

Mahfoud Mahtout
mahfoud.mahtout@yahoo.fr

Fadila Taleb
fadila-tal@hotmail.fr

Publications :

Christine Jacquet-Pfau
ch.jacquet-pfau@college-de-france.fr

Maquette *Buscila* :

Jean-Marc Leblanc

Relations avec les correspondants :

Isabelle Laborde-Milaa et Alise Lehmann

Anciens présidents de l'ASL

Michel Arrivé, Bernard Gardin, Anne Lefebvre, Christiane Marchello-Nizia, Daniel Coste, Bernard Bosredon, Jean-Pierre Goudaillier, Jean Pruvost, Franck Neveu, Christian Hudelot, Thierry Ponchon.

Sommaire

Éditorial	2
Notice nécrologique	4
Thierry Bulot (1959-2016)	4
Actualités / Soutenances de Thèses.....	7
Colloques	9
Colloques à venir.....	9
Colloques récents.....	14
Publications.....	21
Ouvrages.....	21
Revue.....	30
Revue en ligne.....	32
Appels à contributions.....	38
Bulletin d'adhésion	50

Comité de rédaction du N° 45 :

Guy Achard-Bayle, Mireille Froment, Aude Grezka, Christine Jacquet-Pfau, Marina Krylyschin, Jean-Marc Leblanc, Malory Leclère, Mahfoud Mahtout, Alain Rabatel (Directeur de la Publication), Fadila Taleb, Malika Temmar.

Association des Sciences du Langage

Siège social : Université Paris-Diderot Paris 7 - UFR EILA, bâtiment Olympe de Gouges, case n°7002 - 75205 Paris Cedex 13

Adresse postale : Aude Grezka- L.D.I Université Paris 13 – 99 avenue Jean-Baptiste Clément F- 93430 Villetaneuse

assoc.asl@gmail.com – <http://www.assoc-asl.net/>

ÉDITORIAL

L'arrêté du 25 mai 2016 régissant la délivrance du doctorat et l'air du temps

Chères, chers collègues,

Au moment où les congés d'été se profilent, nous voulons profiter de cet éditorial pour faire état de notre préoccupation. Chacun est au courant des versions successives qui ont été consacrées au nouveau doctorat.

Le décret est paru depuis quelques semaines au Journal Officiel : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>

La règle des trois ans pour soutenir a désormais force de loi ; le directeur de thèse fait certes partie du jury mais n'a plus voix délibérative ; le pouvoir des écoles doctorales est accru. Et pour faire bonne mesure, comme si cela ne suffisait pas, la validation des acquis permet de délivrer le titre de docteur, comme c'était déjà le cas pour le master 2. Sans aucun doute les grandes écoles seront contentes, elles pourront dès à présent, avec des universitaires compréhensifs, délivrer un titre de docteur à leurs étudiants qui n'auront pas fait la moindre recherche¹.

Il y avait sans doute d'autres moyens pour aider les étudiants des grandes écoles françaises à voir leur diplômes reconnus à l'international, mais force est de constater que le gouvernement a choisi une voie qui n'est vraiment pas celle de l'excellence, ou de l'élitisme pour tous qui était l'ambition d'un Antoine Vitez.

Le bureau de l'ASL, conformément à son mandat de défense des Sciences du Langage, exprime ses réserves face à un tel décret, non seulement parce qu'il est inadapté au rythme des recherches en Sciences humaines, mais encore parce qu'il nuira à toute recherche ambitieuse et originale, dans tous les domaines. Depuis 20 ans, nous subissons en effet bien des dérives, imputables au management néo-libéral de la recherche : nous avons fait écho en 2013 à la parution du n° 102 de *Mots. Les langages du politique*, coordonné par nos collègues Michèle Monte et Sylviane Rémi-Guiraud, nous poursuivons le débat avec la mise en ligne sur notre site d'une prise de position de Marc Arabyan, *Du processus de Bologne au 'scienglish' : menaces sur les sciences humaines*.

C'est avec les mêmes convictions que, tout en essayant d'être fidèles aux engagements de nos prédécesseurs – avec cependant une dégradation politique et culturelle qu'analyse M. Arabyan –, que nous avons mis sur notre site, le n° spécial de Buscila de 1992, intitulé *Où en sont les Sciences du langage, dix ans après les assises nationales de la linguistique*. Que Jacqueline Léon, qui a assuré la numérisation du n°, devenu introuvable, soit remerciée ! Ces deux do-

¹ Voir par exemple : <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1527186-les-etudiants-de-grandes-ecoles-s-approprient-le-doctorat-juste-pour-leur-carte-de-visite.html>

cuments sont accessibles sur la page d'accueil du site de l'ASL, www.assoc-asl.net.

Nous vous avons annoncé un certain nombre de nouveaux chantiers, dans une précédente lettre, en juin dernier, concernant la création de **Rencontres de l'ASL**, l'édition des Actes de notre colloque 2015, *Sciences du langage et neurosciences*. Ces projets vont suivre leurs cours cet été, et même mûrir, pour peu que le temps veuille y mettre du sien...

Mais chaque chose en son temps. Nous reparlerons de tout cela à la rentrée. D'ici là, bonnes vacances à toutes et à tous, et merci d'avance à ceux qui renseigneront le bulletin d'adhésion ou de réadhésion en dernière page de ce Buscila !

Alain Rabatel
Président de l'ASL

L'ASL SOUTIENT LES SCIENCES DU LANGAGE

MERCI DE SOUTENIR L'ASL !

L'Association des Sciences du Langage fondée en 1983 dans le prolongement des Assises Nationales de la Linguistique a pour but de **favoriser les contacts entre les différents domaines de recherche ou d'application des sciences du langage et entre les chercheurs qui relèvent de cette discipline, en France et dans d'autres pays**. Elle y contribue grâce à ses publications et à son site Internet. L'abonnement aux publications est compris dans la cotisation annuelle à l'association.

Son *Annuaire des adhérents de l'ASL* comprend des centaines de **notices individuelles, un index des adhérents regroupés par domaines de recherche, l'inventaire des institutions (associations de linguistes, écoles, universités, laboratoires...)** auxquelles les adhérents appartiennent ou auxquelles l'ASL est liée.

Son bulletin paraît trois fois l'an. Intitulé *Buscila* (BULLETIN des SCIENCES du LANGAGE), il donne des informations sur **l'actualité éditoriale (parution de revues et d'ouvrages), les manifestations scientifiques (colloques, séminaires), l'organisation et les programmes des Masters, les thèses soutenues et l'actualité institutionnelle (CNU, CNRS, Ministère)**. Ces informations nous parviennent grâce à notre réseau de correspondants dans les universités et les laboratoires.

Son site Internet comprend une version électronique de *l'Annuaire des adhérents de l'ASL* (comportant des liens avec les pages personnelles Web des adhérents et les sites de leurs institutions d'appartenance) ; des annonces de colloques ; des informations sur la vie de *l'ASL* (activité du bureau, assemblées générales, démarches auprès de l'Institution). Il comprendra bientôt une rubrique *actualité universitaire et institutionnelle*.

Adresse électronique : assoc.asl@gmail.com

Site : www.assoc-asl.net/

Siège social : Université Paris Diderot (Paris 7)
UFR EILA, Bâtiment Olympe de Gouges,
Case n° 7002,
5 rue Thomas Mann,
75205 Paris cedex 13

Adresse postale : Aude Grezka
L.D.I. Université Paris 13 – 99 avenue Jean-Baptiste Clément
F-93430 Villetaneuse

Conditions d'adhésion :

Pour faire partie de *l'ASL*, il faut justifier d'une activité dans le domaine des sciences du langage et régler la cotisation annuelle statutaire. Le montant de la cotisation annuelle comprend l'abonnement à *Buscila* et à *l'Annuaire des adhérents de l'ASL* édité tous les deux ans.



NOM (en majuscules) :

Prénom :

- NOUVELLE ADHÉSION, RENOUVELLEMENT AVEC MODIFICATIONS, RENOUVELLEMENT SANS MODIFICATIONS

STATUT PROFESSIONNEL :

- ATER, CA, CR, DOC, DR, IE, IR, MC, MC-HDR, PA, PR, PRAG/PRCE, PRE, Autre

ADRESSES :

ANCRAGE INSTITUTIONNEL :

LABORATOIRE / CENTRE DE RECHERCHE :

TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL : COURRIEL PROFESSIONNEL :

DOMAINES D'INTÉRÊT OU DE RECHERCHE (5 mots clés maximum) :

- 1 2 3 4 5

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE (cochez la case correspondante)

- Membre actif (Union européenne): 30€ / 35€, Membre actif (hors Union européenne): 36€, Membre doctorant: 10€, Collectivités: 40€, Membre bienfaiteur: ...€, Total réglé pour l'année: ...€

Le règlement (par chèque à l'ordre de l'ASL) et ce bulletin papier sont à envoyer à l'adresse postale suivante :

MALIKA TEMMAR – Secrétaire générale adjointe de l'ASL – 46 rue Basfroi – 75011 Paris

et Les références de 5 publications ainsi que le lien vers votre page personnelle sont à adresser à

annuaire.asl@gmail.com

Pour effectuer un virement depuis l'étranger, contacter la trésorière : malory.leclere@univ-paris3.fr

Acceptez-vous :

- a) que Buscila-Infos vous soit transmis par courrier électronique ? b) que les renseignements ci-dessus figurent dans l'annuaire électronique consultable sur le site Internet de l'ASL ?

Souhaitez-vous une attestation de paiement par courriel ?

Date :

Signature (rendue obligatoire par la loi Informatique et Libertés) :